

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le Maire de la Ville de CHINON,

Vu, le Code général des collectivités territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le Code Pénal,

Vu, le Code de la Voirie Routière,

Vu, le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Vu, l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation routière,

Vu, la délibération des tarifs municipaux pour l'année 2022 en date du 14 décembre 2021,

Vu, le Règlement de voirie de la ville de Chinon du 24 juin 2021,

Vu, l'arrêté municipal n° 2022-730 en date du 24 novembre 2022,

Considérant, que la mise en place d'un périmètre de sécurité au 21 rue du Commerce, nécessite un aménagement de la circulation des piétons,

ARRÊTE

Article 1 : En raison de la mise en place d'un périmètre de sécurité, la circulation des piétons sera interdite rue du Commerce - entre le n°15 et le n° 23 – à partir du 24 novembre 2022.

Article 2 : La fourniture, la mise en place et l'enlèvement des barrières et panneaux incomberont aux services techniques communs.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur le lieu cité à l'article 1.

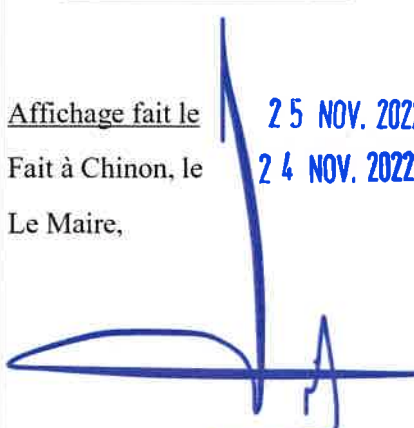
Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la ville de Chinon ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif d'Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> ».


Article 5 : Monsieur le Directeur Général des services de la Mairie de Chinon, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale Intercommunale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur des services techniques communs de la CCCVL et à Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Chinon, pour information.

Certifié exécutoire par :

Affichage fait le **25 NOV. 2022**
Fait à Chinon, le **24 NOV. 2022**
Le Maire,

Fait à Chinon, le **24 NOV. 2022**
Le Maire,


Jean-Luc DUPONT


Jean-Luc DUPONT